

COMMUNIQUE

Peter Tiani, directeur d'un magazine d'informations dénommé « **Vrai Journal** », est détenu depuis 48 heures au parquet général de Kinshasa/Gombe pour « diffamation, calomnie et imputations dommageables » à l'encontre de la famille du Premier ministre Bruno Tshibala.

Le journaliste a été arrêté par un groupe de quatre agents de service de sécurité dans les locaux de sa rédaction et conduit successivement dans les installations du Commissariat de la police du district de la Funa où il a été gardé pendant quelques heures avant d'être transféré, sans aucune audition, vers 21 heures, au parquet général de Kinshasa/Gombe où il est placé en détention.

Peter Tiani est poursuivi pour avoir relayé un article tiré du média en ligne « scooprdc.net » faisant état de la disparition d'une importante somme d'argent à la résidence du Premier ministre Tshibala. Dans cet élément audiovisuel, le journaliste soutient que le premier ministre a fait appel à un féticheur qui aurait reconnu coupable un des fils du Premier ministre. Concluant son commentaire, le journaliste se pose la question de savoir s'il était normal qu'un premier ministre en fonction puisse garder une somme colossale de 100.000 à 400.000 Dollars dans sa maison en lieu et place d'une banque.

Interrogé par JED, l'avocat du journaliste Maître Hervé Diakiese a dénoncé la procédure de détention du journaliste : « *Le Mandat d'arrêt a été exécuté au-delà des heures de fonctionnement de l'administration judiciaire. La procédure en matière d'arrestation ne m'a pas été respectée. Peter Tiani a été arrêté hier (ndlr : mercredi 7 novembre vers 18 heures) et le jeudi 08 novembre 2018 aux heures du soir le journaliste a été auditionné mais le magistrat na m'as pas permis de prendre connaissance de la plainte dirigée contre mon client. Apparemment le magistrat a mis le journaliste sous mandat d'arrêt provisoire après un interrogatoire musclé, ce qui n'est pas normal. Il s'agit donc d'une stratégie pour priver le journaliste de sa liberté* ».

Sans entrer dans le fond de cette affaire, Journaliste en danger (JED) s'insurge contre la procédure cavalière de l'arrestation du journaliste, et demande sa mise en liberté pour lui permettre de comparaitre en homme libre.